



Le Trait d'Union



Le journal du syndicat des travailleuses et travailleurs de Margo-CSN

Volume: 5 Numéro: 1

juin 2005

SOMMAIRE

1. Maux du président
2. Nouvelles d'ici
3. Nouvelles d'ici
4. Société
4. Francisation
5. Humour
6. Adresses Internet

Pour toute information:

Local syndical

Boîte vocale :

3155;

présidence et vice présidence

3161;

secrétariat et trésorier

Présidence (urgence):

514-758-3633 (cellulaire)

Site internet:

www.csnmargo.com

Délégué(e)s:

Stéphane Cardinal

Pascal Jeanneau

Jean-Guy Lapointe

Daniel Lebrun

Michel Parent

Stéphane Pimparé

François Renaud

Roy Rogers

Diane St-Pierre

LES MAUX DU PRÉSIDENT

PLUS ÇA CHANGE...

Qui ne connaît pas ce dicton, plus ça change, plus que c'est pareil. On pourrait aussi l'appliquer chez les Emballages Alcan-Baie d'Urfé.

Après nous avoir demandé des efforts, plus que considérables, pour «sauver les meubles» de l'entreprise, on se rend compte que juste un parti a fait un effort. De l'autre côté, on ne voit aucun changement d'attitude, ni de méthode de gestion.

La valse du temps supplémentaire est repartie, donc ont fait faire le temps supplémentaire aux mauvaises personnes, aux mauvais départements. Résultat, on paye en double, le temps double.

Autre point «fort», l'embauche et la relève.

La présidente et chef de direction des Emballages Alcan, Madame Christel Bories, annonçait à grand coup de communiqué, dans les journaux tels que La Presse et Le Journal de Montréal, (3 mars 2005) que suite aux ententes survenues dans le cadre des renouvellements de convention collective, que 50 emplois seraient créés.

Et bien le processus a pris 3 mois pour engager le 1er nouveau. Mais nous étions déjà en manque de personnel.

Résultat, les délais de livraison ont considérablement augmenté.

Certains clients menacent de s'en aller si on ne livre pas plus rapidement.

Pour faire faire la «job» plus rapidement, l'employeur à trouvé une autre astuce, il envoie faire NOS COMMANDES en sous-traitance.

Ce fut le cas d'une production sur la cello, l'employeur a rempli toutes ses obligations, en vertu de l'article 26 de la convention collective. Par contre, nous avons dû lui «tordre» un bras pour qu'il fasse faire du temps supplémentaire et qu'il classifie des travailleurs.

(suite page 2)

NOUVELLES D'ICI

PLUS ÇA CHANGE... (suite)

À un autre moment, il a voulu envoyer des commandes à l'extérieur, pour se faire coller. Par contre, à ce moment il y avait encore des travailleurs qui étaient en mise à pied de leurs classification. Oui oui, des travailleurs classés opérateur de colleuses en mise à pied et il voulait envoyer des jobs à l'extérieur. En plus, il n'ouvrait pas le temps supplémentaire 24 heures par jour !!!!

Encore une fois nous l'avons forcé à respecter les dispositions de la convention avant qu'il envoie des commandes en travail à forfait.

La semaine dernière, nous avons appris qu'il prévoyait envoyer des commandes pour se faire estampiller en sous-traitance. Cette fois ce n'est pas l'em-

ployeur qui nous a avisé, mais un travailleur. Présentement nous avons 1 travailleur en mise à pied de sa classification, 1 machine capable de faire du BMA et il veut envoyer des commandes à l'extérieur. En plus sur l'horaire de production, il est indiqué que la machine capable de faire du BMA est fermé sur 2 quart de travail et nous avons une presse à découper qui est fermé sur 3 quarts de travail...

Belle logique.

Au moment de mettre sous presse, nos camarades de la réception-expédition, nous avisait que 1 000 000 (1 million) de boîtes, prêtent à coller s'en allaient se faire coller à l'extérieur. Encore une fois, l'employeur a failli à ses obligations d'aviser le syndicat, et même

pire, il n'a pas pris toutes les dispositions pour faire ses commandes à l'intérieur de ses murs.

Il est clair que nous ne resterons pas de glace devant cette façon de faire. Nous comprenons mieux pourquoi durant la dernière négociation ils voulaient alléger la clause de travail à forfait.

Syndicalement,



François Renaud
Président du syndicat
des travailleuses et travailleurs
de Margo-CSN

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Comme vous le savez tous, les dispositions de la nouvelle convention collective s'appliqueront dès que les 2 presses à découper et 2 colleuses seront prêtes à opérer. Pour le moment, nous croyons que les équipements seront en fonction vers le début du mois de juillet 2005.

Très bientôt, nous vous distribuerons les nouvelles conventions collectives. Voici un résumé des principaux changements qui seront effectifs lors de la première année;

Temps supplémentaire à temps et demi la semaine. Réduction de la

prime de quart à 7% et 12%. Paiement d'une partie de l'assurance collective (voir texte en page 3). Renforcement de la clause de sous-traitance (voir texte page 1 et 2).

Mutation temporaire; Si le salaire est plus élevé, alors le salarié le plus vieux peut prendre la mutation, si le salaire est moins élevé, le



salarié le plus jeune doit prendre la mutation. Le plus vieux salarié qui est en mise à pied doit obligatoirement

prendre la mutation à son poste, par contre son salaire repart pour 10 jours, même si la mutation est de moins d'une heure.

Nous savons pertinemment que ce n'est pas la plus «belle» convention collective. Encore aujourd'hui il est d'actualité de se questionner si les menaces étaient bels et biens réelles. Par contre, avec les renseignements que nous disposions lors de la négociation, nous croyons que l'assemblée générale a pris la meilleure décision, compte tenu des informations que nous disposions à ce moment.

NOUVELLES D'ICI

EN BREF

ÉQUITÉ SALARIALE

Le processus de l'équité salariale est terminé. Nous avons procédé à un questionnaire auprès de plusieurs membres. L'objectif était de faire un portrait de chacune des classifications. Avec les résultats obtenus,



nous pouvons comparer les rôles et mandats de tous. Nous nous sommes basés sur la loi pour élaborer un questionnaire, nous avons évalué divers facteurs tels que; la formation, les conditions de travail, les responsabilités ainsi que les efforts requis. Par la suite, nous avons comparé les résultats.

Il y avait discrimination salariale pour 2 classifications, soit les postes d'inspecteur générale et inspecteur au contrôle de qualité. Les réajustements salariaux seront respectivement d'environ 0,29\$ et de 1,19\$.

SANTÉ-SÉCURITÉ

Plusieurs d'entre-vous remarquent des situations potentiellement à risque et ne savent pas trop comment intervenir pour corriger la situation.

Premièrement nous vous suggérons de remplir un bon de travail, de l'employeur. N'oubliez pas de cocher la case EES. Si après trois jours, la situation

n'est pas corrigée, délais trop



long, nous en convenons, communiquer avec un membre du comité santé et sécurité de votre syndicat; Daniel Lebrun, Michel Parent et François Renaud.

Le 14 juin nous avons eu droit à une visite surprise des inspecteurs de la CSST. Cette inspection a eu lieu dans le cadre d'un nouveau programme de visite-surprise. Des anomalies mineures ont été relevées au niveau des angles entrants. Les inspecteurs reviendront au mois de septembre pour approfondir leur inspection. Les agents de la CSST ont le pouvoir de fermer un équipement si il ne le trouve pas suffisamment sécuritaire.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Vous venez d'aménager dans une nouvelle demeure? Il est très important de faire votre



changement d'adresse à divers endroits; votre syndicat, votre fond de retraite Batirente, votre fond de retraite Fond'Action. Il est bien important de procéder pour recevoir vos T4.

PAYE DE VACANCES

Plusieurs travailleurs s'interrogent s'ils ont reçu leurs montants qui leur sont réellement dus. Si vous n'êtes pas convaincu que le montant reçu est conforme, informez-vous auprès d'un membre de l'exécutif syndical. L'employeur nous a remis une liste explicative des montants qui vous sont dus.

APPLICATION DE LA PRIME D'ASSURANCE COLLECTIVE



Avec la venue de la nouvelle convention collective, il a adopté par l'assemblée générale que les travailleurs devront payer une partie (40%) du montant de l'assurance collective. Par contre aucune franchise ne sera payable lorsque vous ferez une réclamation. Voici le montant, approximatif, qui vous sera prélevé chaque semaine.

Pour la prime familial, le montant varie entre 37,04\$ et 38,15\$. Tandis que la prime qui sera attribuable aux célibataires sera entre 18,40\$ à 18,94\$

Les montants varient de classification à classification à cause du montant assurable en assurance-salaire. Un communiqué explicatif sera publié sous peu.

SOCIÉTÉ

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Longtemps perçue comme une affaire personnelle, la conciliation travail-famille est aujourd'hui



considérée comme une responsabilité collective. On travaille de jour, de soir et de nuit, de longues heures, sur appel ou avec un horaire brisé. Gérer son temps de travail et ses obligations familiales et person-

nelles est devenu un vrai casse-tête, faute de temps. On sait aujourd'hui que ces difficultés grugent la santé et entraînent des coûts sociaux.

Au Québec, il existe actuellement un consensus pour s'attaquer à ce problème. Conscient de cela, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tiendra cet automne une consultation en vue de déposer d'ici la fin de l'année une politique de conciliation travail-famille.

Comme on le verra dans ce dossier, nous sommes bien loin de cette société des loisirs que nous prédisaient les experts il y a trente ans. Rares sont ceux qui ont la semaine

de travail de quatre jours, encore moins avec pleine compensation salariale. Et même si les syndicats négocient des clauses pour concilier le travail avec les obligations familiales et personnelles, les résultats ne sont pas probants.

C'est particulièrement le cas dans le secteur des services, qu'ils soient publics ou privés, où les femmes sont massivement présentes. Il reste donc bien du chemin à parcourir pour en arriver à trouver le temps de vivre et de prendre soin des siens tout en travaillant.

[Extrait de Perspectives CSN, octobre 2004](#)

LE FRANÇAIS SELON STEAK D'ALOYEAU

Bonjour à tous,

Le temps de la francisation dans l'usine est maintenant arrivé. Ma nouvelle chronique a pour but de sensibiliser les gens de l'usine à adopter mais surtout de connaître les termes français d'un ou plusieurs items ou pièces d'équipement que l'on utilise chaque jour pour travailler.

Bon français à tous.

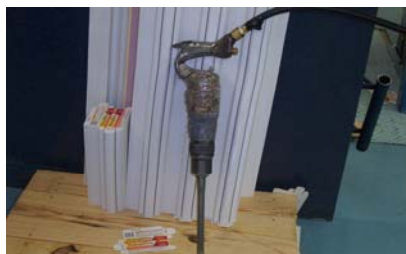
Merci à la prochaine

Steak d'aloiseau (T-bone)



Terme anglais : Skid

Terme français : Palette de bois



Terme anglais : Gun à stripper

Terme français : Marteau à décortiquer



Terme anglais : Case sealer

Terme français : Scelleur de caisses

HUMOUR



LES T-BONNERIES



Bonjour à tous,

Alors voici mon anecdote no.9 qui s'intitule **La télécommande**.

C'est l'histoire d'une femme que nous surnommeront affectueusement Maya. À l'époque, Maya travaillait comme receveur-alimenteur dans le département des colleuses.

Maya est une femme qui est assez propice, sans vouloir être méchant, à se faire attrapper pour une bonne blague. Pendant ce temps là, notre ami Gumby était déjà en train de préparer sa blague. Arrivé à la pause-café du matin, tout le monde étaient assis à la cafétéria.

Maya, en entrant, s'aperçoit que Gumby a un objet dans la main mais n'en fait pas de cas. Pour l'instant. Mais Maya, connaissant sa nature de curieuse, se demandait vraiment pourquoi Gumby avait une télécommande au travail.

Après quelques minutes de placotage de toutes sortes de sujet, car il

faut bien passer le temps, Maya aperçoit Gumby qui pointait sa télécommande vers la grande fenêtre de la cafétéria. Alors Maya, intriguée, se posa des questions mais continu de ne pas s'en occuper.

Alors Gumby continu son petit manège et là, pour faire tomber sa victime dans ses filets, il se leva et marcha jusqu'à la fenêtre avec sa fameuse télécommande et se met à pitonner dessus.



À la vue de Gumby devant la grande fenêtre, Maya, qui ne tenait plus en place devant ce phénomène inexplicable, se décida à lui poser la question qui la rongea de partout depuis tantôt.

Hey, Gumby, veux-tu bien me dire ce que tu fais devant la fenêtre avec une télécommande de télévision?

Alors Gumby se retourne et regarde Maya droit dans les yeux et lui demande pourquoi cette question. Maya lui répond que depuis tantôt qu'elle le voit en train de pitonner sur sa télécommande.

Gumby lui explique qu'il s'est acheté un nouveau magnétoscope pour son téléviseur et qu'il peut programmer ses émissions par satellite.

Maya était vraiment impressionnée par cette nouvelle technologie mais beaucoup moins après quand elle a appris, quelque temps plus tard, que c'était une blague pour elle.

Sans rancune Maya.

Merci à la prochaine

T- BONE

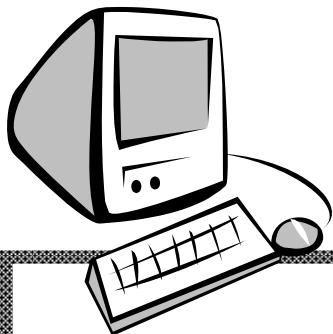


**Bonne
vacances
à tout les
campeurs**

T-BONE

BONNES VACANCES À TOUS.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX TRAVAILLEURS,



Votre syndicat participe depuis plusieurs années à la campagne des Camps d'été Leucan. D'ici quelques jours nous procéderons à un tirage au sort de 10 chandails, qui sert au financement des Camps Leucan.

Surveillez les tableaux d'affichages.

À chaque parution nous vous suggérerons des adresses Internet intéressantes. À la veille des vacances, voici des sites qui vous permettrons d'organiser vos vacances en toute quiétude.

Le site officiel du gouvernement du Québec vous offre un panorama des principaux attraits, manifestations et activités touristiques du Québec.

<http://www.bonjourquebec.com/>

Source reconnue pour trouver de l'information touristique, des forfaits, et des photos sur les établissements hôteliers les plus réputés du Québec.

<http://www.quebecvacances.com/>

Sites pour le camping

<http://www.campingquebec.com/>

<http://www.camping.qc.ca/>

<http://www.sepaq.com/>